

# RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IRÉC



## **Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet placement responsable**

Gilles L. Bourque

Johanne Bérard

MARS 2014

### Notices biographiques

Chercheur pour l'IRÉC, **Gilles L. Bourque** détient un doctorat en sociologie économique et une maîtrise en sciences économiques à l'UQAM. Il est l'auteur du livre *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, paru en 2000 aux Presses de l'Université du Québec qui a obtenu le premier Prix pour la meilleure thèse de doctorat de l'IRÉC. Il est coauteur, avec Benoît Lévesque, du livre *Le renouveau de la sociologie économique de langue française*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

Assistante de recherche, **Johanne Béard** détient une maîtrise en philosophie, un certificat en gestion des coopératives de l'École des Hautes Études commerciales et un baccalauréat en mathématiques (actuariat).

### Remerciements

Le présent rapport du placement responsable au Québec a été mené par l'IRÉC grâce à la collaboration de plusieurs personnes et organisations. Nous tenons d'abord à remercier Rosalie Vendette, conseillère en investissement responsable chez Desjardins et active au sein du Réseau PRI Québec ainsi que Louise Campeau, professionnelle de recherche à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, pour leur soutien très apprécié à la réalisation de cette démarche. Nos remerciements vont aussi à Pierre Viau, directeur du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE), qui s'est chargé de faire suivre nos demandes de participation à l'enquête auprès de ses membres des communautés religieuses. Nous remercions enfin la firme Hexavest qui nous a apporté un précieux soutien technique pour évaluer les actifs financiers totaux sous gestion au Québec.

© Institut de recherche en économie contemporaine  
978-2-923203-34-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2014

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2014

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

# Faits saillants

Sur les 159 répondants que nous avons joints, 76 d'entre eux nous ont répondu, soit 47,8 %. Parmi ceux qui ont répondu, 44 nous ont dit qu'ils avaient adopté des pratiques de placement responsable alors que 16 déclaraient qu'elles n'avaient pas adopté de telles pratiques. Enfin, 16 répondants ont indiqué qu'ils refusaient de répondre à notre sondage.

Les organisations qui ont répondu à notre sondage regroupent des actifs de 366,8 milliards \$ au Québec. Puisque nous évaluons les actifs totaux sous gestion à 828,5 milliards \$, on peut conclure que les répondants au sondage représentent 44,3 % du marché global. De ces actifs globaux des répondants, l'enquête nous permet d'évaluer ceux qui sont gérés de façon responsable à 274,5 milliards \$, ce qui représente 33,1 % des actifs totaux sous gestion au Québec. On peut donc dire, de façon préliminaire, que la part du placement responsable au Québec (33,1 %) nous place entre celle obtenue au Canada (20 %) et celle des pays européens (49 %).

Cette bonne représentation du placement responsable (PR) est due à l'ampleur des pratiques de placement responsable chez les caisses de retraite (81,9 %) ainsi que, dans une proportion moindre, chez les sociétés de gestion (19,2 %). À eux seuls, les actifs des caisses de retraite gérés selon les principes du PR représentent 78 % des actifs totaux gérés selon les mêmes principes, alors que si on leur ajoute ceux des sociétés de gestion responsables, ils en constituent 95 %.

Lorsque l'on examine l'évolution des actifs québécois gérés de façon responsable, comme l'ont établi nos enquêtes précédentes de 2006 et de 2010, on note une baisse significative en 2010 (-16,8 %) puis une remontée importante avec les résultats de la présente enquête (+69,9 %).

De ceux qui ont répondu, 44 ont déclaré avoir l'une ou l'autre des pratiques de placement responsable alors que 24 ont formulé des politiques formelles de placement responsable pour guider leurs gestionnaires. Tous ceux qui se sont donné des politiques ont aussi déclaré adhérer à des principes de placement responsable ou être membres d'une organisation faisant la promotion de certains thèmes extrafinanciers.

Avec 77 % des réponses, les pratiques d'analyse « Environnement, social et de gouvernance (ESG) » se situent loin devant les pratiques d'exclusion (50 %), de l'engagement actionnarial (41 %), des fonds alternatifs (36 %), des pratiques d'inclusion (32 %) et de l'immobilier (23 %).



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
CHAPITRE 1	
<b>Méthodologie</b> .....	3
1.1 Questionnaires et envois .....	4
1.2 Réponses au sondage .....	5
CHAPITRE 2	
<b>Le portrait du placement responsable en 2013</b> .....	7
2.1 Portrait global des actifs de placement responsable .....	8
2.2 L'évolution du placement responsable .....	9
2.3 Les pratiques de placement responsable .....	10
<b>Conclusion</b> .....	15
Les limites de notre étude .....	15
<b>Annexes</b> .....	17



# Introduction

Alors que le placement consiste à placer des actifs sur des marchés financiers secondaires en vue d'un rendement, l'investissement et le financement direct dans les entreprises supposent une implication plus active dans l'exploitation de ces entreprises. Le placement sera qualifié de responsable si les décisions liées aux choix de placements et à leur gestion sont fondées sur des préoccupations extrafinancières alors que les investissements et le financement direct le sont à travers leur mission même d'investissement qui s'inscrit dans le développement économique, social ou environnemental des territoires concernés.

L'innovation sémantique est un bon indicateur de l'évolution d'une nouvelle activité, marquée par son temps et par les spécificités culturelles de ses lieux d'émergence. Une profusion de concepts est utilisée pour décrire les pratiques de cette finance en émergence : certains parlent de fonds « éthiques », d'autres « d'investissements socialement responsables », voire « soutenables ». Même dans la langue anglaise, où le concept de « Socially Responsible Investment (SRI) » est véritablement dominant, on remarque cette diversité sémantique. Mais derrière ces variations, on trouve pourtant un même principe de base fondateur : la prise en compte de considérations éthiques, sociales et environnementales, au-delà des objectifs financiers traditionnels, dans les décisions d'investissement ou de placement. Dans notre démarche, nous avons préféré utiliser le concept de finance socialement responsable (FSR) à tous les autres, parce qu'il permet de distinguer les deux grands types de pratiques de ce mouvement : le placement (sur les marchés financiers) et l'investissement (l'intervention financière directe en entreprise).

Pour la troisième fois, des organisations québécoises ont joint leurs efforts pour produire un portrait de la finance socialement responsable au Québec. La première expérience, réalisée sous l'égide de l'Alliance de recherche Universités-Communautés sur l'économie sociale (ARUC-ÉS)<sup>1</sup>, avait été laborieuse, en s'échelonnant sur deux ans et demi (2004-2006). La deuxième expérience fut le résultat des efforts du nouveau Réseau de la finance solidaire et responsable (CAP Finance), de l'Institut Karl Polanyi d'économie politique de l'Université Concordia et de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Cette mise à jour du portrait de la finance responsable, réalisée en 2010<sup>2</sup>, avait été rendue possible grâce à une collaboration de Gilles L. Bourque, responsable du comité d'information de CAP Finance, Marguerite Mendell, directrice de l'Institut Karl Polanyi et vice-présidente de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia, et Allison Marchildon, professeure associée à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Pour le portrait 2013, nous retrouvons la collaboration de Gilles L. Bourque et Marguerite Mendell pour le compte de trois organisations : CAP Finance, l'Institut Polanyi et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC). Ce portrait comporte, comme en 2006, deux grands volets : le placement et l'investissement responsables. Le présent rapport porte plus spécifiquement **sur le volet du placement responsable**, pour lequel l'équipe de l'IRÉC était responsable

---

1. BOURQUE, Gilles L. et coll. *Portrait de la finance socialement responsable au Québec*, ARUC-ÉS, mai 2007 [ <http://capfinance.ca/pdf/SynthesePortraitFSRQuebec.pdf> ]

2. BOURQUE, Gilles L. et coll. *Portrait 2010 de la finance responsable au Québec*, CAP finance et Chaire d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke, mai 2011 [ [http://capfinance.ca/contenu/centre\\_de\\_documentation/Synthese\\_Portrait\\_2010\\_FSR.pdf](http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Synthese_Portrait_2010_FSR.pdf) ]

de la réalisation. Le rapport du volet investissement responsable (recouvrant les pratiques du capital de développement et de la finance solidaire) sera produit ultérieurement par l'équipe de CAP finance.

Pour conclure cette brève introduction, signalons que ce portrait 2013 du placement responsable est différent dans sa forme et son contenu à la récente étude<sup>3</sup> produite par l'Observatoire ESG UQAM de la consommation responsable, qui propose un portrait du marché ISR québécois du point de vue des épargnants. Au contraire de cette étude, qui s'intéresse aux perceptions et aux attentes des Québécois, notre portrait vise plutôt à quantifier les actifs sous gestion au Québec par le moyen d'une enquête auprès des gestionnaires d'actif. Nos deux portraits sont très complémentaires.

---

3. DURF, Fabien et Brenda PLANT. *Les Québécois et l'investissement socialement responsable. Portrait 2014*, Observatoire ESG UQAM de la consommation responsable, février 2014.



# Méthodologie

Pour procéder à la mise à jour du volet placement responsable du portrait de la FSR au Québec, nous avons pu profiter de la liste de répondants qui a été préparée pour l'enquête de 2010 pour le même volet<sup>4</sup>. Cette liste avait été constituée à partir des répertoires connus d'institutions financières, de contacts auprès des acteurs de la finance responsable et de quelques sites internet spécialisés. La liste ne visait pas seulement des acteurs susceptibles d'avoir de telles pratiques, mais de façon plus générale les acteurs les plus importants de la gestion des actifs financiers au Québec. Pour chaque répondant, nos collègues de 2010 avaient trouvé la personne la plus apte pour répondre au questionnaire : le directeur général ou le directeur des finances.

Par la force des choses et en accord avec la nomenclature utilisée pour les précédents portraits, nous avons adopté au cours de cette enquête les mêmes catégories d'acteurs qu'en 2006, soit les investisseurs institutionnels que sont les caisses de retraite, les fondations ainsi que les communautés religieuses, d'une part, et les gestionnaires d'actifs qui regroupent les sociétés de gestion et les fonds communs de placement d'autre part. La seule différence est que nous avons créé la catégorie « Autre » dans laquelle on retrouve les fonds de capital de développement ainsi que d'autres catégories d'acteurs. Étant donné leur nombre très réduit, nous avons préféré les regrouper dans une seule catégorie. Quelques mots sur celles-ci.

Concernant les investisseurs institutionnels, nos collègues avaient sélectionné les caisses de retraite dont les actifs étaient principalement originaires du Québec et qui étaient les plus susceptibles de mettre en œuvre des pratiques de placement responsable. Pour les guider dans cette sélection, ils avaient consulté le répertoire des plus importantes caisses de retraite supervisées par la Régie des rentes du Québec ainsi que le site internet des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU. Ils en avaient trouvé vingt-sept. Pour sélectionner des fondations, ils avaient puisé dans une liste de fondations générales, une liste de fondations d'hôpitaux ainsi qu'une liste de fondations universitaires. Étant donné leur nombre élevé, ils avaient dû cibler les fondations les plus importantes dont les actifs étaient de 20 millions de dollars ou plus et les plus susceptibles de mettre en œuvre des pratiques de placement responsable, tout en diversifiant les régions où elles étaient situées. Ce processus avait permis d'identifier dix fondations générales, 16 fondations d'hôpitaux et sept fondations universitaires, pour un total de 33 fondations. En ce qui a trait aux communautés religieuses, ils avaient opté pour la même stratégie qu'en 2006, c'est-à-dire de les contacter par le biais du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE), qui, à l'automne 2010, regroupait 39 communautés religieuses. C'est le RRSE qui avait envoyé le questionnaire à tous ses membres réguliers.

Pour ce qui est des gestionnaires d'actifs, ils ont d'abord utilisé la liste des sociétés de gestion élaborée lors de l'enquête de 2006 qu'ils ont mis à jour en consultant les listes de la revue Avantages de juin 2010 (Top 40) et de la revue « Benefits Canada » de décembre 2009. Ils ont également consulté le site internet de l'Association canadienne pour l'investissement responsable/Social

---

4. MARCHILDON, Allison et Louise CAMPEAU. *Portrait 2010 de la finance responsable au Québec, volet placement responsable*, Chaire d'éthique appliquée, 2012 [[http://cea.recherche.usherbrooke.ca/contenu/Rapport\\_PR-2010.pdf](http://cea.recherche.usherbrooke.ca/contenu/Rapport_PR-2010.pdf)]

Investment Organization (AIR/SIO) et celui des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU afin de cibler plus spécifiquement celles qui ont adopté des pratiques de placement responsable. En procédant ainsi, ils ont identifié 27 sociétés de gestion. En procédant de la même manière avec les listes des membres de l'AIR et des PRI, ils ont pu trouver 18 « manufacturiers » de fonds communs de placement susceptibles d'offrir des produits de placement responsable. Finalement, puisque les deux grands fonds fiscalisés québécois que sont les fonds de travailleurs allouent 40 % de leurs actifs à des placements, ces derniers ont aussi fait l'objet du volet placement. Ils ont été placés dans la catégorie « Autre ».

Pour la présente enquête, nous avons choisi de partir des listes de répondants existantes en leur accordant au départ le minimum d'effort de mise à jour. Tout au plus avons-nous éliminé les répondants que nous savions ne plus exister (fusion, retrait du marché ou autres). Il nous apparaissait plus efficace de partir de ces listes et de faire les nécessaires mises à jour par le biais du suivi des envois.

## 1.1 Questionnaires et envois

Pour mener notre enquête, nous avons repris le questionnaire de 2010, décliné en français et en anglais. Nous lui avons cependant fait subir une diète importante de manière à avoir presque exclusivement des réponses à choix afin de faciliter tant le travail des répondants que celui des analystes (voir notre questionnaire en annexe). Les questionnaires ont été envoyés à tous les répondants par voie électronique. Ceux-ci avaient alors le choix de répondre directement en ligne (nous avons créé un sondage « Survey Monkey ») ou sur une version Word qu'il pouvait nous renvoyer en version électronique ou papier.

Les envois des questionnaires à l'ensemble des répondants répertoriés se sont échelonnés du 25 novembre au 6 décembre 2013. L'envoi était accompagné d'un message présentant les organisations responsables de l'enquête ainsi que l'objectif plus spécifique de notre sondage sur le placement responsable (voir notre lettre de présentation en annexe). Nous avons commencé une première série d'appels téléphoniques deux jours après avoir commencé les envois de manière à éviter de reproduire un des problèmes rencontrés en 2010, alors que dans la majorité des cas le courriel avait été automatiquement détourné vers leurs boîtes de courriels indésirables. Par ailleurs, ces rappels visaient plus spécifiquement à réaliser une mise à jour de la liste, soit d'identifier la personne ressource la mieux placée pour répondre à notre sondage et ainsi lui envoyer notre message initial, puisqu'après trois ans le personnel des organisations ciblées avait changé. Enfin, les appels visaient aussi à la convaincre de la pertinence de participer à notre enquête.

Donc, une première série d'appels a été réalisée du 27 novembre au 6 décembre 2013. En date du 6 décembre, nous avons déjà une quarantaine de réponses. Dans la semaine qui a suivi, nous avons fait un rappel à tous ceux qui n'avaient pas répondu, ce qui nous a permis d'atteindre la barre de la cinquantaine de réponses. Enfin, nous avons terminé l'enquête sur le volet placement par une deuxième série d'appels dans la semaine du 13 au 17 janvier 2014 (à l'exception des fondations) et dans celle du 17 au 28 février (pour les fondations). L'exception pour les fondations découle du fait que certaines d'entre elles se sont engagées dans des pratiques d'investissement à impact social (« *Impact Investing* »), qui relèvent davantage du volet investissement de notre enquête. Nous avons donc élaboré un nouveau questionnaire (voir en annexe) qui s'adresse plus spécifiquement aux fondations, qui permet de répondre aux deux volets de l'enquête, placement et investissement, et c'est l'équipe du volet investissement qui a fait la deuxième série d'appels aux fondations.

## 1.2 Réponses au sondage

Le taux de réponse s'est légèrement amélioré par rapport aux enquêtes précédentes. Comme on peut le constater dans le tableau suivant, nous avons envoyé nos questionnaires à 159 répondants, c'est-à-dire aux personnes ressources dont nous avons pu trouver les coordonnées au cours des diverses étapes de l'enquête. Au total, comme le démontre le tableau 1, sur les 159 répondants que nous avons joints, 76 d'entre eux nous ont répondu, soit 47,8 %. Les 83 personnes ressources qui n'ont donné aucune réponse se retrouvent principalement dans deux catégories : les fondations et les communautés religieuses. Parmi ceux qui ont répondu, 44 répondants nous ont dit qu'ils avaient adopté des pratiques de placement responsable alors que 16 autres déclaraient qu'elles n'avaient pas adopté de telles pratiques. Enfin, 16 répondants ont indiqué qu'ils refusaient, pour diverses raisons, de répondre à notre sondage. Dans cinq cas, nous avons nous-mêmes complété les questionnaires partiellement remplis en utilisant les informations publiques des organisations contactées.

TABLEAU 1  
Taux de réponse des répondants

Type d'organisations		Nombre répondants contacté	Réponses	% de réponses	Pratiques PR		Refus de répondre	Aucune réponse
					Oui	Non		
Investisseurs institutionnels	Caisses de retraite	32	24	75 %	15	3	6	8
	Compagnie d'assurances	5	3	60 %	3	-	-	2
	Fondations	33	15	45,5 %	3	8	4	18
	Communautés religieuses	39	7	17,9 %	7	-	-	32
SOUS-TOTAL Investisseurs institutionnels		109	49	45 %	28	11	10	60
Gestionnaires d'actifs	Sociétés de gestion	27	17	63 %	8	5	4	10
	Fonds communs de placement	19	6	31,6 %	4	-	2	13
	Autres	4	4	100 %	4	-	-	-
SOUS-TOTAL Gestionnaires d'actifs		50	27	54 %	16	5	6	23
TOTAL		159	76	47,8 %	44	16	16	83

Lorsqu'on compare ces résultats avec ceux des années précédentes, on peut constater certaines tendances qui se confirment. Les caisses de retraite et les sociétés de gestion sont, au Québec, les acteurs du placement responsable les plus solides et les mieux organisés. Depuis 2006, ils ont répondu avec régularité aux sondages, avec attention et de façon détaillée. Si les communautés religieuses sont relativement peu nombreuses à répondre, celles qui répondent sont cependant fermement engagées dans des pratiques responsables. Par contre, il reste encore passablement de travail à faire pour sensibiliser les fondations aux enjeux du placement responsable. Cette année, nous avons expérimenté une deuxième relance auprès d'elles en collaboration avec CAP finance qui est responsable du volet de l'enquête portant sur le capital de développement et la finance solidaire. Le questionnaire spécial qui leur a été soumis leur demande s'ils ont des pratiques d'investissement qui correspondent au concept d'*investissement à impact social* (« *Impact Investing* ») c'est-à-dire « *une approche d'investissement qui a comme premier objectif une réponse à un besoin social ou qui a un*

*impact social et environnemental avec éventuellement un retour financier modéré.* » Les résultats semblent peu concluants pour ce concept.

Pour la catégorie des fonds communs de placement, nous faisons face à un problème plus complexe. D'une part, certains grands fonds mondiaux (des géants de l'industrie qui ont des parts importantes de marché au Québec) ne s'intéressent pas aux enjeux du placement responsable; d'autre part, on en trouve qui sont au contraire des signataires des PRI, mais semblent trouver redondant de participer à notre enquête alors qu'ils participent à l'enquête canadienne de l'AIR, puisqu'ils gèrent leurs actifs à l'échelle canadienne. Par ailleurs, nous avons fait un effort particulier cette année pour intégrer les compagnies d'assurance à l'enquête, mais cet effort devra être poursuivi lors des prochaines expériences. Enfin, comme nous le disions plus haut, nous avons choisi de classer dans la catégorie « autres » les deux fonds de travailleurs, une catégorie qu'ils partagent avec un regroupement d'investisseurs, le Regroupement pour la responsabilité sociale et l'équité (RRSE) et un consultant.

# Le portrait du placement responsable en 2013

On peut dire que, dans l'écosystème de la FSR, les acteurs du placement responsable ont un rôle fondamental à jouer dans la gouvernance des flux des marchés financiers au niveau mondial. Bien sûr, on trouve une large diversité d'organisations parmi les acteurs du mouvement, allant du fragile fonds de réserve d'une communauté religieuse jusqu'à une caisse de retraite publique de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Mais dans la mesure où les plus grands joueurs du mouvement assument leur rôle de leader pour changer les pratiques de gestion des actifs, tous y trouvent leur compte. Par exemple, lorsque les grands investisseurs institutionnels sont en mesure de prescrire la prise en compte de nouvelles normes de gestion chez leurs partenaires spécialisés dans la gestion de l'un ou l'autre des types d'actif, ce sont tous les acteurs qui peuvent ensuite profiter du développement de cette expertise chez les gestionnaires de fonds.

C'est d'ailleurs ce que démontrent les résultats que nous vous présentons dans cette section et dans la suivante : les caisses de retraite et les sociétés de gestion sont au cœur du mouvement du placement responsable au Québec. Sur ce plan, la dynamique à l'œuvre au Québec n'est pas différente de ce qui se fait ailleurs. Que ce soit aux États-Unis, au Canada ou en Europe où les actifs gérés selon les principes de la FSR représentent, respectivement, 10 %, 20 % et 49 % des actifs totaux, ce sont les mêmes catégories d'acteurs qui dominent le mouvement. Parmi eux, les investisseurs institutionnels (généralement des caisses de retraite) sont particulièrement attentifs à intégrer de nouvelles façons d'analyser les risques, dans un contexte de mondialisation et d'émergence d'enjeux propres au 21<sup>e</sup> siècle. Ces gestionnaires de fonds font face à un grave problème de gouvernance de l'ensemble du système, qu'il leur faut appréhender dans sa globalité, en tenant compte des attentes de leurs cotisants et des réglementations nationales en vigueur. Ce problème tient en grande partie à la faiblesse de la régulation des entreprises multinationales et, par la force des choses, aux effets d'un ensemble de pratiques insoutenables de certaines de ces entreprises. C'est dans ce contexte qu'on voit émerger un espace d'apprentissage de nouvelles normes sur la gouvernance des entreprises (par exemple celui des PRI des Nations Unies), qui visent à leur faire prendre en compte, dans les décisions de gestion de leurs activités, des facteurs non économiques qui pourraient avoir des impacts financiers sur leurs résultats futurs.

Après avoir constaté des pertes importantes dans la foulée de la Grande Récession, les acteurs de la finance responsable semblent aujourd'hui travailler en vue de reconstruire une chaîne de responsabilité dans l'industrie et de favoriser un horizon d'investissement dans le long terme.

## 2.1 Portrait global des actifs de placement responsable

Dans cette section, nous présentons les résultats globaux de notre enquête par catégorie d'acteur, en signalant l'évolution du placement responsable depuis l'expérience laborieuse du premier portrait de 2006 jusqu'à cette troisième enquête auprès des acteurs de l'industrie. Rappelons que les objectifs poursuivis au cours des enquêtes que nous avons menées depuis cette date sont d'évaluer les actifs globaux des pratiques de gestion d'actif fondées sur des préoccupations extrafinancières et de tenter de mesurer l'ampleur relative et l'évolution des différentes pratiques qui en font partie :

tamissage, analyse multicritères de type « Environnement, social et de gouvernance (ESG) », par exemple et engagement actionnarial par l'exercice des droits de vote, par le dialogue avec les entreprises ou par les résolutions d'actionnaires, voire par des pratiques de désinvestissement. Pour la présente enquête, nous avons aussi, pour la première fois, cherché à mesurer la part que représentent les actifs gérés de façon responsable dans l'ensemble des actifs sous gestion au Québec, comme le font les associations de la finance responsable ailleurs dans le monde.

Il importe toutefois de préciser que nos résultats restent tributaires de la méthode de sondage non obligatoire que nous avons adoptée. Plusieurs répondants ayant déclaré avoir mis en œuvre des pratiques de placement responsable n'ont pas précisé de montants en raison de leur difficulté à distinguer ceux qui étaient de provenance québécoise ou pour des raisons de confidentialité. À l'opposé, étant donné les modestes ressources que nous avons pu mobiliser pour cette enquête, il était pratiquement impossible d'éviter le risque de chevauchements possibles entre les actifs déclarés par les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion. Évidemment, lorsque cela était connu, nous avons corrigé le calcul et éliminé ces chevauchements. Cette réserve faite, lorsqu'on compare nos résultats avec ceux de nos voisins canadiens de l'AIR, il nous semble que les ordres de grandeur et les tendances de nos résultats sont cohérents, solides et tout à fait pertinents.

Le tableau 2 ci-dessous fait état des résultats que nous avons obtenus des répondants à notre sondage concernant les montants d'actifs québécois gérés en fonction de pratiques de placement responsable (actifs québécois PR), pour chacune des catégories, et du pourcentage qu'ils représentent par rapport aux actifs québécois totaux sous gestion. Globalement, pour ce troisième portrait du placement responsable, les organisations qui ont répondu à notre sondage regroupent des actifs de 366,8 milliards \$ au Québec. Puisque nous évaluons les actifs totaux sous gestion au Québec à 828,5 milliards \$, on peut conclure que les répondants au sondage représentent 44,3 % du marché global. De ces actifs globaux des répondants, l'enquête nous permet d'évaluer ceux qui sont gérés de façon responsable à 274,5 milliards \$, ce qui représente 33,1 % des actifs totaux sous gestion au Québec ou 75 % des actifs globaux des répondants. Il est intéressant de constater que la part des actifs qui sont gérés de façon responsable au Québec (33,1 %) se situe entre celle obtenue au Canada (20 %) et celle des pays européens (49 %).

Comme nous le disions précédemment, cette bonne représentation du placement responsable au Québec est essentiellement due à l'ampleur assez exceptionnelle des pratiques de placement responsable chez les caisses de retraite<sup>5</sup> (81,9 %) ainsi que, dans une proportion moindre, chez les sociétés de gestion (19,2 %). À eux seuls, les actifs des caisses de retraite gérés selon les principes du PR représentent 78 % des actifs totaux gérés selon les mêmes principes, alors que si on leur ajoute les sociétés de gestion responsables, ils en constituent 95 %. Les secteurs qui constituent les points faibles des pratiques de PR au Québec sont ceux des compagnies d'assurance et des fonds communs de placement. Avec des parts de 6,5 % et 3,3 % de leur marché respectif, les acteurs de ces deux catégories d'actif mériteraient de faire l'objet d'une attention particulière lors des prochaines enquêtes. Est-ce que le manque de sensibilité aux enjeux du placement responsable relève des acteurs de l'industrie ou plutôt des épargnants? Faudrait-il plutôt tenir compte d'une concurrence féroce autour du rendement qui rend les facteurs extrafinanciers hors-jeu? Ou encore est-ce qu'une partie du problème relève plus simplement des faiblesses de notre méthodologie?

5. Pour être le plus fidèles possible à notre classement, nous avons choisi de scinder les actifs déclarés par la Caisse de dépôt et placement en deux catégories : d'une part, comme gestionnaire des caisses de retraite du secteur public; d'autre part, comme société de gestion de plusieurs autres types actifs. Pour ce faire, nous avons utilisé la même proportion que celle divulguée sur [<http://www.lacaisse.com/fr/a-propos/clients/deposants>]

TABLEAU 2

**Actifs québécois gérés en fonction de pratiques de placement responsable**

Catégories		Actifs québécois PR (millions \$)	% actifs québécois totaux
Investisseurs institutionnels	Caisses de retraite	205 208,2	81,9 %
	Compagnie d'assurances	8 895,1	6,5 %
	Fondations	25,8	-
	Communautés religieuses	Non disponible	-
<b>SOUS-TOTAL Investisseurs institutionnels</b>		214 114,3	
Gestionnaires d'actifs	Sociétés de gestion	55 136,1	19,2 %
	Fonds communs de placement	4 451,1	3,3 %
	Autres	843,6	20,3 %
<b>SOUS-TOTAL Gestionnaires d'actifs</b>		60 430,8	
<b>TOTAL</b>		274 545,1	33,1 %

**2.2 L'évolution du placement responsable**

En comparaison à ce qui se fait ailleurs, l'examen de l'évolution des pratiques de placement responsable au Québec au cours des dernières années permet de relever des variations assez semblables. Lorsque l'on examine les actifs québécois gérés de façon responsable établis lors de nos enquêtes précédentes de 2006 et de 2010, on note une baisse significative en 2010 puis une remontée importante avec les résultats de la présente enquête. Cette baisse de 2010 s'explique en très grande partie par la crise boursière de 2007-2008, qui a fait chuter de façon importante les actifs de la majorité des acteurs ayant investi sur les marchés boursiers. Il faut préciser que nous avons dû apporter des corrections aux résultats des enquêtes de 2006 et 2010 : d'une part, nous avons décomposé les actifs de la CDP en deux catégories (caisse de retraite et société de gestion), comme nous l'avons fait pour la présente enquête; d'autre part, nous avons corrigé les résultats de 2006, dans lesquels nous avons trouvé une erreur importante<sup>6</sup>.

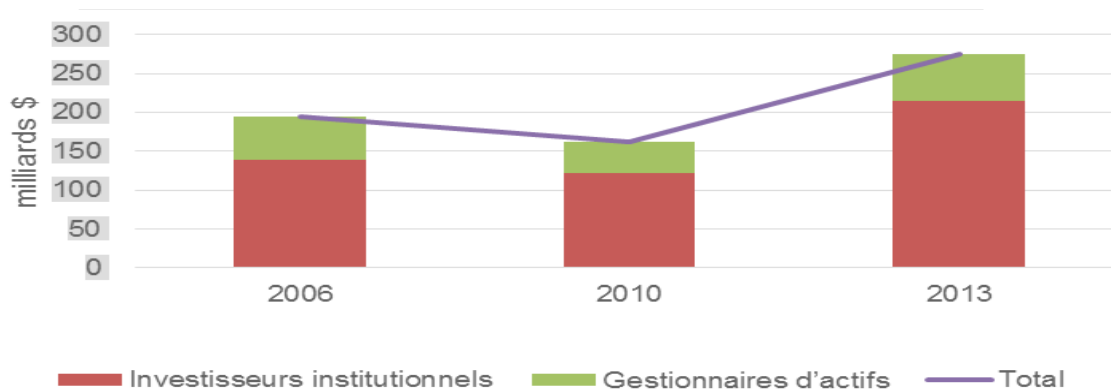
6. Une erreur a été repérée dans les actifs que nous avons pour la Caisse de dépôt et placement (CDP) en 2006.

TABLEAU 3  
**Les actifs en placement responsable (milliard \$)**

Catégories	2006	2010	2013
Investisseurs institutionnels	139,1	122,6	214,1
Gestionnaires d'actifs	55,1	39,0	60,4
<b>Total</b>	<b>194,2</b>	<b>161,6</b>	<b>274,5</b>

Dans la foulée de la Grande Récession, nous avons constaté que non seulement les actifs des acteurs du placement responsable avaient connu, comme tous les autres, une baisse importante, mais que le taux de réponse à l'enquête avait également subi une baisse significative. L'industrie de la gestion d'actif a également été chambardée par une vague de fusions pendant cette période. Finalement, la baisse des actifs du portrait de 2010 a été importante, se chiffrant à 16,8 %, mais la hausse qui a suivi pour le portrait 2013, de 69,9 %, a amplement effacé les dégâts de la crise financière de 2007-2008. Malheureusement, lors des enquêtes précédentes nous n'avions pas évalué la part des actifs de PR en fonction des actifs totaux sous gestion, ce qui nous aurait permis de constater si la baisse de 2010 des actifs du placement responsable s'est faite ou non en phase avec la baisse des actifs totaux sous gestion au Québec.

TABLEAU 4  
**Croissance des actifs du placement responsable au Québec**



### 2.3 Les pratiques de placement responsable

En introduction de la section précédente, nous affirmions que les acteurs du placement responsable sont de plus en plus attentifs aux nouvelles façons d'analyser les risques, dans un contexte de mondialisation et d'émergence d'enjeux propres au 21<sup>e</sup> siècle. C'est que nous assistons en même temps à un processus d'institutionnalisation des pratiques. Des mouvements se sont constitués à l'échelle internationale parmi les investisseurs institutionnels, alimentés dans leurs réflexions et dans leurs pratiques par les mouvements sociaux préoccupés par les mêmes enjeux (mouvements syndical, environnemental, des droits de la personne, etc.) et par des organisations internationales et des personnalités prônant une réforme de la gouvernance mondiale. De ces dynamiques plurielles,



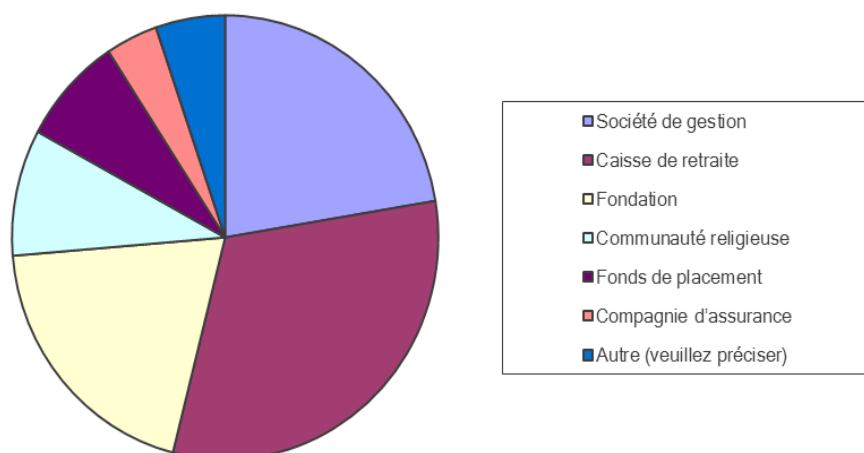
il faut citer comme exemple celle des PRI des Nations Unies, qui a amorcé un mouvement dont on imagine mal jusqu'où il pourrait nous mener. On ne peut prédire son évolution dans l'avenir, mais pour le temps présent, elle peut jouer un rôle crucial en se faisant le vecteur de nouvelles pratiques et de nouvelles façons de voir. Certes, les acteurs du placement responsable regroupent des actifs colossaux, mais restent néanmoins minoritaires sur les marchés, tout en étant tenus de jouer en partie selon les mêmes règles qui s'imposent dans une économie où domine une financiarisation insoutenable sur le long terme, ce qui les condamne à innover. Peu à peu, ces acteurs insèrent dans le marché de nouvelles règles qui, sans l'ombre d'un doute, répondront mieux que n'importe quelles autres aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle.

Ce sont ces règles que nous aborderons dans cette section. Nous illustrerons, sur la base d'une série de graphiques, la diversité des pratiques de PR des acteurs québécois, tout en cherchant à identifier les tendances lourdes d'une nouvelle culture de l'analyse financière en émergence.

À l'exception du premier graphique que nous présentons ci-après, qui recouvre l'ensemble des répondants, l'analyse qui suit ne s'applique qu'à une partie de ceux-ci, en l'occurrence ceux qui ont pris la peine de répondre à toutes les questions de notre sondage. Nous allons aborder successivement les questions 1.4, 2.1, 2.3, 2.5, 2.7, 2.11 et 3.1 (voir le questionnaire en annexes). Les autres questions ne nous ont pas apporté autant d'informations pertinentes, soit parce qu'elles ont reçu moins de réponses, soit parce que les réponses ne permettent pas de faire une analyse différenciée des choix exprimés.

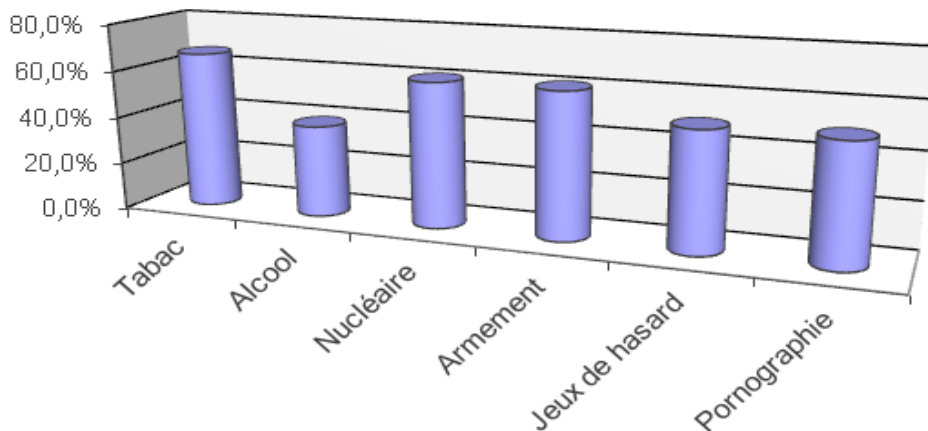
Le premier graphique donne un portrait clair de l'importance des caisses de retraite et des sociétés de gestion comme répondants à l'enquête. Bien qu'elles représentent seulement 37,1 % des 159 répondants contactés, elles forment 54 % des 76 organisations qui ont effectivement répondu à l'enquête. Par ordre d'importance suivent ensuite les fondations, les communautés religieuses, les fonds communs de placement et les autres. De ceux qui ont répondu, 44 ont déclaré avoir l'une ou l'autre des pratiques de placement responsable alors que 24 ont en plus formulé des politiques formelles de placement responsable pour guider leurs gestionnaires. Tous ceux qui se sont donné des politiques ont aussi déclaré adhérer à des principes de placement responsable ou être membres d'une organisation faisant la promotion de certains thèmes extrafinanciers.

**GRAPHE 1**  
**Classement par catégorie**



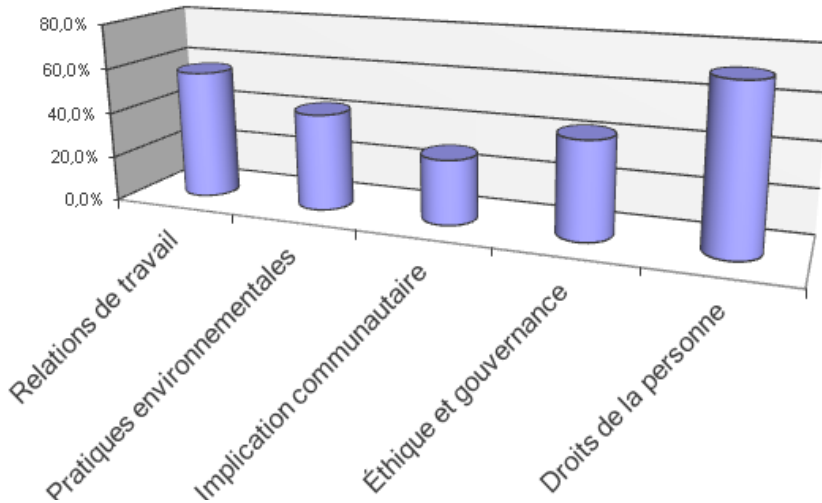
Regardons maintenant en détail quelques-unes de ces pratiques de PR. Commençons par les pratiques de tamisage. Traditionnellement, il s'agit là des pratiques les plus courantes de la finance responsable. On peut dire que ce sont les pratiques d'exclusion qui ont marqué les débuts du mouvement. Cette finance éthique renvoyait davantage à des valeurs morales, reposant sur des choix individuels particuliers. C'était le cas, par exemple, des communautés religieuses qui excluaient d'emblée de placer leurs avoirs dans les industries de l'alcool et du jeu. En Europe, le tamisage reste d'ailleurs encore aujourd'hui la pratique la plus couramment utilisée, dépassant de peu l'intégration des facteurs ESG. En ce qui nous concerne, on peut constater dans le graphique suivant (20 réponses) qu'au Québec les critères d'exclusion de l'alcool, des jeux de hasard et de la pornographie sont maintenant relégués en deuxième place derrière les enjeux qui relèvent de la santé (tabac), de la paix (armement) et de l'environnement (nucléaire).

GRAPHE 2  
**Les critères d'exclusion**



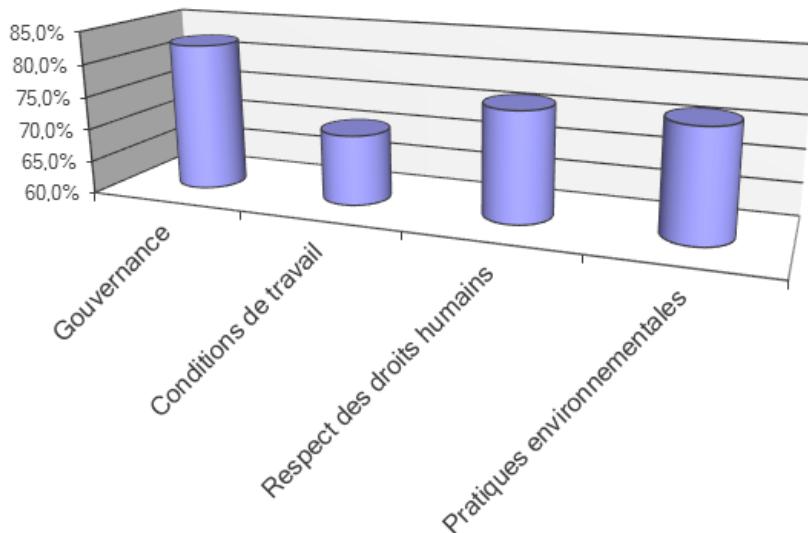
Graduellement, les pratiques de placement responsable sont passées d'une vision de l'exclusion (pour punir certaines industries) à des pratiques d'inclusion, en visant à investir en priorité dans les entreprises qui ont des pratiques plus vertueuses, non pas tant dans le sens moral du terme, mais dans le sens bien compris que la bonne gestion d'une entreprise implique un certain nombre de responsabilités qui vont bien au-delà des critères financiers stricto sensu. On constate dans ce graphique que pour les répondants québécois qui utilisent les pratiques de l'inclusion (seulement 11 réponses), le thème du respect des droits de la personne domine largement, suivi par les relations de travail, les pratiques environnementales ainsi que le thème de l'éthique et de la gouvernance. L'implication communautaire ferme la marche avec un peu plus de 20 % des choix.

**GRAPHE 3**  
**Les critères d'inclusion**



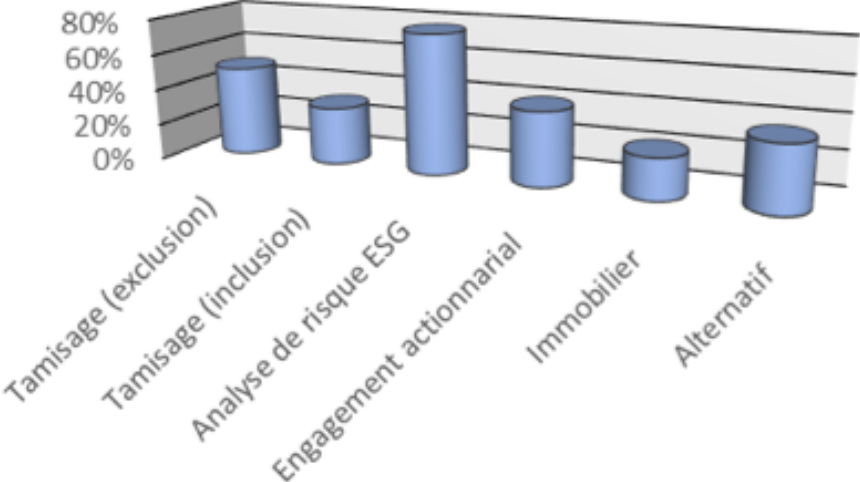
En ce qui concerne les pratiques touchant l'exercice des droits de vote, le thème principal qui a dominé chez ceux qui y ont eu recours fut celui de la gouvernance des entreprises (dans plus de 80 % des cas), ce qui n'est guère surprenant étant donné la domination de cet enjeu lors des exercices annuels d'assemblée générale des entreprises. Les pratiques environnementales et le respect des droits de la personne représentaient tout de même les thèmes choisis par 75 % des répondants. Là aussi, ce résultat concorde avec ce qui a pu être observé, par exemple, du mouvement de contestation des pratiques des minières canadiennes. Enfin, près de 70 % de ceux qui ont répondu à cette question étaient aussi préoccupés par les enjeux touchant les relations de travail dans les entreprises faisant partie de leur portefeuille de placements.

**GRAPHE 4**  
**L'exercice des droits de vote**



Nous allons terminer ce survol des pratiques en traitant de la question 3.1, l'avant-dernière du questionnaire, à laquelle les répondants pouvaient indiquer le total de leurs actifs gérés de façon responsable, avec la possibilité de les décomposer en fonction des types de pratiques utilisées. Parmi ceux qui ont pris la peine de désigner l'importance relative de leurs types de pratiques en matière d'actifs qui leur sont consacrés, il apparaît clairement que l'analyse des risques ESG est maintenant devenue la pratique la plus communément utilisée par les acteurs du placement responsable au Québec. Avec 77 % des réponses, elle se situe loin devant les pratiques d'exclusion (50 %), de l'engagement actionnarial (41 %), des fonds alternatifs (36 %), des pratiques d'inclusion (32 %) et de l'immobilier (23 %).

**GRAPHE 5**  
**L'importance des pratiques**



# Conclusion

Les résultats de notre enquête ont permis d'évaluer les actifs globaux des pratiques de gestion d'actif fondées sur des préoccupations extrafinancières et de mesurer l'ampleur relative et l'évolution des différentes pratiques qu'elles englobent. Encore une fois, ils nous permettent de constater que les pratiques de placement responsable des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs constituent une tendance de plus en plus marquée au Québec. Avec 33,1 % des actifs totaux sous gestion au Québec, cette tendance constitue une force majeure.

L'intégration des critères ESG à l'analyse financière, qui semble être devenue la pratique dominante des institutions impliquées, pourrait constituer dans les années à venir une avancée majeure pour la régulation des marchés financiers et la transition vers une économie plus soutenable. Par exemple, en permettant d'élargir l'horizon d'investissement, tant sur la durée que sur le processus d'analyse des choix de placement, elle a le potentiel d'intégrer l'évaluation des impacts financiers des changements climatiques dans l'analyse des choix de placements (une démarche promue par les PRI de l'ONU), donnant ainsi aux investisseurs institutionnels la capacité de considérer les externalités importantes d'un modèle d'affaires basé sur le carbone.

Comme le mentionnaient les auteurs du rapport de 2010, les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs privilégient de plus en plus la prise d'initiative, en adoptant des modes d'évaluation plus complets et sophistiqués, tendant pour la majorité à pratiquer l'engagement actionnarial, et ce, non seulement en exerçant leurs droits de vote et en proposant des résolutions d'actionnaires, mais aussi en adoptant la voie plus innovante et constructive qu'est le dialogue avec les entreprises. Par ailleurs, comme nous l'avons nous-mêmes constaté, un nombre croissant d'investisseurs institutionnels et de gestionnaires d'actifs disent démontrer et appuyer leur engagement à exercer leurs placements de façon responsable par l'adhésion à des principes ou associations reconnus en la matière.

En somme, il faut voir qu'au-delà des actifs gigantesques qui sont gérés de façon responsable, on trouve des acteurs qui réussissent à marquer les pratiques financières et les comportements des entreprises de manière importante. Ces pratiques de placement responsable restent minoritaires, mais elles ne sont pas négligeables. Elles construisent patiemment de nouvelles conventions sociales des épargnants (en particulier chez les acteurs collectifs) quant à l'utilisation de leurs épargnes. Ces pratiques ont graduellement débouché sur de nouvelles règles sociales qui s'imposent de plus en plus sur les marchés financiers, bien qu'elles n'aient pas encore réussi à en modifier les fondements.

## Les limites de notre étude

Globalement, la représentativité et les taux de réponse sont trop faibles pour la plupart des grandes catégories d'acteurs pour que nous puissions prétendre avoir une image parfaitement fidèle du placement responsable au Québec. Pour la prochaine enquête, il faudra faire appel aux réseaux de spécialistes du placement responsable des catégories peu couvertes (en particulier pour les fonds de placement, assurances et fondations) afin d'améliorer leur représentativité.

Le calcul des actifs n'est pas non plus sans failles. Le risque de double comptage reste toujours le principal problème pour lequel il faudra envisager des solutions dans les prochaines versions du

questionnaire. Il faudrait parvenir à quantifier les actifs des investisseurs institutionnels selon qu'ils sont sous gestion interne ou externe, et évaluer les actifs qui sont confiés aux sociétés de gestion selon leur provenance par catégorie d'acteurs. De cette manière, il serait possible d'éviter la surestimation des actifs pour une part importante des sommes en jeu, sans contrevenir à l'anonymat. Nous sommes bien conscients qu'il y a une limite à ajouter des demandes d'informations. Mais il n'en demeure pas moins que, même si certains manufacturiers de fonds de placement nous indiquent qu'ils ne peuvent distinguer la portion de leurs actifs provenant du Québec, il reste possible de faire des estimations correctes. L'important serait d'augmenter le nombre de répondants à chaque enquête de manière à minimiser les marges d'erreur et à s'approcher graduellement du portrait le plus fidèle possible.

Quoi qu'il en soit, malgré ses limites, nous évaluons que l'enquête sur la finance responsable au Québec apporte des informations tout à fait pertinentes sur les pratiques de l'industrie et sur les tendances actuelles.

# Annexes

## Questionnaire 2013 sur les pratiques de placement responsable au Québec

Nous nous engageons à ce que les renseignements que vous fournirez sur votre organisation demeurent confidentiels. Ils ne seront diffusés que d'une façon agrégée, c'est-à-dire cumulée par question avec ceux des autres répondants.

**Si vous ne voulez pas participer à cette étude, merci de nous retourner quand même le questionnaire (avec le nom de l'organisation) en indiquant l'une des deux raisons suivantes :**

- Nous ne faisons pas de placement responsable
- Nous ne participons pas à l'étude pour d'autres raisons

### 1. Renseignements généraux

- Nom de l'organisation :
- Coordonnées :
- Adresse :
- Ville :
- Province :
- Code postal :
- Site sur la Toile :
- Personne-ressource :
- Nom :
- Titre :
- Courriel :
- Téléphone :

### *À quelle(s) catégorie(s) vous identifiez-vous?*

- Société de gestion
- Caisse de retraite
- Fondation
- Communauté religieuse
- Fonds de placement
- Compagnie d'assurance
- Autre (veuillez préciser)

### 2. Pratiques de placement responsables

**Avez-vous mis en œuvre des stratégies en matière de placement responsable (ex. : tamisage extrafinancier, analyse multicritères [facteurs ESG], politique de droit de vote, dialogue/collaboration avec les entreprises, placement privé durable)?**

OUI                      NON

Sinon, veuillez indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre de stratégies en matière de placement responsable :

- Situation financière défavorable
- Situation juridique inadéquate
- Manque d'information sur le sujet

- Manque de formation des gestionnaires
- Autre (veuillez préciser)

**(vous pouvez passer à la section 3)**

Si oui, avez-vous une politique formelle de placement responsable?

OUI                      NON

**Utilisez-vous une stratégie de tamisage extrafinancier ou une analyse multicritères (application de critères d'inclusion ou d'exclusion; prise en compte des facteurs ESG)?**

OUI                      NON

Pour procéder à ce tamisage extrafinancier, quels sont vos principaux critères d'exclusion :

- Tabac
- Alcool
- Nucléaire
- Armement
- Jeux de hasard
- Pornographie
- Autre (veuillez préciser)

**Et quels sont vos principaux critères d'inclusion?**

- Relations de travail
- Pratiques environnementales
- Implication communautaire
- Éthique et gouvernance
- Droits de la personne
- Autre (veuillez préciser)

Pour procéder à ce tamisage extrafinancier, misez-vous sur une analyse des risques extrafinanciers (ex. : prise en compte des facteurs ESG)?

OUI                      NON

Avez-vous mis en place une stratégie d'exercice de droit de vote?

OUI                      NON

**Veuillez indiquer les principaux thèmes extrafinanciers qui vous préoccupent dans l'exercice de votre droit de vote.**

- Gouvernance
- Conditions de travail
- Respect des droits de la personne
- Pratiques environnementales
- Autre (veuillez préciser)

Parmi vos actions en matière de placement responsable, comptez-vous des pratiques de dialogue/collaboration avec les entreprises?

OUI                      NON

**Veuillez indiquer les principaux thèmes extrafinanciers qui vous préoccupent et préciser en quelle(s) année(s) vous avez initié ou vous avez participé à de tels dialogues ou collaborations.**

- Gouvernance
- Conditions de travail



- Respect des droits de la personne
- Pratiques environnementales
- Autre (veuillez préciser)

Avez-vous proposé ou été partie prenante à des résolutions d'actionnaires?

OUI                      NON

Si oui, veuillez indiquer sur quels thèmes extrafinanciers portaient les résolutions et en quelle(s) année(s) vous avez proposé ou été partie prenante à ces résolutions d'actionnaires.

- Gouvernance
- Conditions de travail
- Respect des droits de la personne
- Pratiques environnementales
- Autre (veuillez préciser)

Dans le cadre de vos pratiques de dialogue, avez-vous déjà opté pour une stratégie de désinvestissement?

OUI                      NON

Avez-vous adhéré à des principes de placement responsable ou êtes-vous membre d'une organisation faisant la promotion de certains thèmes extrafinanciers qui vous préoccupent (ex. : Principes pour l'investissement responsable, « Carbon Disclosure Project », etc.)?

OUI                      NON

Si vous avez mis en œuvre des stratégies en matière de placement responsable autres que celles déjà mentionnées jusqu'ici dans ce questionnaire, veuillez indiquer lesquelles parmi celles-ci :

- Immobilier (projet respectant des normes environnementales ou sociales)
- Alternatif (placement privé durable, infrastructure verte, etc.)
- Autre (veuillez préciser)

Qui gère les actifs de vos placements responsables?

- Gestion interne
- Gestion externe
- Gestion interne et externe
- Ne sais pas
- Ne s'applique pas

**Si la gestion de vos actifs se fait à l'externe, à quels types de fournisseurs de services financiers faites-vous appel?**

- Sociétés de gestion
- Fonds de placement
- Ne sais pas
- Ne s'applique pas
- Autre (veuillez préciser)

Avez-vous d'autres précisions ou remarques à formuler sur vos pratiques de placement responsable?

### 3. Actifs

***Veuillez indiquer, si possible selon les types de pratiques, le total de vos actifs québécois (provenant de vos clients québécois) gérés en fonction de vos pratiques de placement responsable en date du 30 juin 2013.***

- Tamisage (exclusion)
- Tamisage (inclusion)

- Analyse de risque (facteurs ESG)
- Engagement actionnarial
- Immobilier
- Alternatif

## TOTAL

Veuillez indiquer le total de tous vos actifs québécois (provenant de vos clients québécois) en date du 30 juin 2013.

TOTAL

MERCI BEAUCOUP

## Questionnaire 2013 sur les pratiques de placement des fondations

### Partie I : Coordonnées

Nom de la Fondation	_____
Personne ressource	_____
Site sur la Toile	_____
Courriel	_____
Téléphone	_____

### Partie II : Pratiques de placement responsable

Avez-vous mis en œuvre des stratégies en matière de placement responsable?

OUI                      NON

**Sinon, veuillez indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre de stratégies en matière de placement responsable :**

- Situation financière défavorable
- Situation juridique inadéquate
- Manque d'information sur le sujet
- Manque de formation des gestionnaires
- Autre (veuillez préciser)

Si oui, avez-vous une politique formelle de placement responsable?

OUI                      NON

**2.4 Si vous avez des pratiques de placement responsable, indiquez la ou les stratégies que vous utilisez :**

- tamisage (inclusion ou exclusion),
- analyse multicritères (facteurs ESG),
- politique de droit de vote,
- dialogue/collaboration avec les entreprises,
- placement privé durable,
- Investissement à impact social (« Impact Investing ») (dans ce dernier cas, passez à la partie suivante)

### Partie III : Investissement à impact social (« Impact Investing »)

L'investissement à impact social est un concept émergent qui désigne « une approche d'investissement qui a comme premier objectif une réponse à un besoin social (ou qui a un impact social et environnemental) avec éventuellement un retour financier modéré ». Cependant, l'arrivée de ce concept offre de nouvelles possibilités d'investissement pour les fondations et les fonds institutionnels qui sont directement reliées à cette catégorie Investissement à impact social (« impact Investing »). Si vous êtes dans ce cas, veuillez compléter cette partie du questionnaire.

3.1 Considérez-vous avoir des pratiques qui correspondent à ce concept?

Oui

Non

Si oui,

1. 3.2 Depuis quand la Fondation réalise-t-elle ce type de pratiques?

2. 3.3 Quels sont les montants dédiés à cette catégorie d'investissement (capital disponible)?

3. 3.4 Favorisez-vous des secteurs d'activités ou des populations cibles?

- Jeunes
- Femmes
- Familles et enfants
- Communautés culturelles
- Communautés autochtones
- Santé et services sociaux
- Autre (veuillez préciser)

**MERCI BEAUCOUP**

## Lettre de présentation

Bonjour,

Le Groupe de recherche sur la finance responsable, auquel participent CAP finance, l'Institut Karl Polanyi de l'Université Concordia et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), mène actuellement une enquête afin de mettre à jour le troisième portrait du placement et de l'investissement responsables au Québec. Nous sollicitons aujourd'hui votre participation à cette enquête, dont l'objectif consiste à identifier les caractéristiques du placement responsable au Québec et à suivre son évolution au fil des dernières années. Pour y parvenir, nous avons besoin de recueillir des données sur vos stratégies de placement responsable (politique, tamisage, dialogue avec les entreprises, etc.). Nous vous invitons par conséquent à répondre au questionnaire en ligne à l'adresse suivante... Nous vous signalons que vous pouvez consulter le rapport synthèse du deuxième portrait qui avait été mené en 2010 en cliquant ici.

Vous trouverez, ci-joint, un fichier Word du questionnaire que vous pourrez consulter au besoin ou remplir et renvoyer à l'adresse indiquée plus bas si vous préférez cela au sondage en ligne. Répondre au questionnaire ne devrait nécessiter qu'une vingtaine de minutes de votre temps. Il serait grandement apprécié si vous pouviez le faire d'ici le 6 décembre 2013.

Veuillez prendre note que les renseignements que vous fournirez sur votre organisation demeureront confidentiels. Ils ne seront traités et publiés que d'une façon agrégée, par question ou par catégorie de répondants (sociétés de gestion, caisses de retraite, fondations, fonds de placement, etc.). Nous vous transmettrons une copie du rapport présentant les résultats de la présente enquête lorsque celui-ci sera finalisé.

Au cours des jours qui viennent, une chargée de projet, Johanne Bérard, communiquera avec vous pour faire le suivi de l'enquête. Pour des questions touchant le questionnaire en ligne, n'hésitez pas à nous contacter par retour de courriel. Si vous ne faites pas de placement responsable, merci de nous retourner quand même le questionnaire en indiquant que vous ne répondez pas pour cette raison.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Marguerite Mendell

Professeure, directrice par intérim de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia et directrice de l'Institut Karl Polanyi d'économie politique

Récipiendaire 2013 du Prix Marie-Andrée-Bertrand (Prix du Québec)

Université Concordia

1455 rue de Maisonneuve Ouest

Montréal, Québec H3G 1M8

[polanyi@alcor.concordia.ca](mailto:polanyi@alcor.concordia.ca)